

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne, le 22 juin 2026
Le Président,



Antton CURUTCHARRY

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20260622-CA20260622_01-DE



REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 10 MARS 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, LASSERRE, PINATEL ;
MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOLEAU, Directeur Général
M. MENDES, Directeur adjoint Musique
Mme LEFEVRE, Directrice adjointe arts de la scène
Mme KACY, Chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage
M. RACHET, Directeur adjoint délégué à l'Orchestre
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
Mme ELICEIRY, Assistante de direction
M. DE DREUILLE, Président des Amis de l'Orchestre
M. GAVAZZI, Chargé de mission droits culturels, santé et handicap

La séance est ouverte à 14 h 00 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

M. CURUTCHARRY annonce le dernier conseil du mandat 2020/2026.

Il présente ensuite Mme LEFEVRE, nouvelle directrice adjointe des arts de la scène, aux membres du conseil d'administration, puis lui laisse la parole.

Mme LEFEVRE salue l'assistance et présente son parcours jusqu'à son arrivée au conservatoire Maurice Ravel. Elle ajoute qu'elle est très enthousiaste de sa nouvelle prise de fonction.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2026

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 24 février 2026.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 – CRR : TARIFS D'INSCRIPTION ET DE LOCATION 2026/2027

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY rappelle le contexte général qui avait déjà été mentionné pour les tarifs de l'année précédente. Depuis 2020, et surtout depuis 2023, on parle de convergence tarifaire sur le territoire afin que les grilles tarifaires pratiquées sur tout le territoire se ressemblent davantage. Le projet culturel a été adopté à la CAPB en 2023 et un travail a vu le jour avec l'aide d'un cabinet mandaté par la CAPB. Cela a abouti à l'élaboration d'une grille tarifaire plus harmonieuse. De leur côté, les écoles de musique du territoire vont pratiquer l'application du quotient familial.

M. NICOLEAU prend le relais pour expliquer que les modifications de la grille tarifaire du conservatoire apparaissent surtout sur l'Initiation et le 1^{er} cycle. Ce sont les 2 niveaux où des disparités apparaissent car ce sont les équivalences de niveaux avec les écoles du territoire. Il ajoute que cette nouvelle grille tarifaire ne permet pas une projection exacte des recettes budgétaires pour la prochaine rentrée puisque les quotients familiaux des familles ne seront fournis qu'à la réinscription/inscription.

Au niveau de la location d'instruments, aucune modification tarifaire n'a été appliquée.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – CRR : TARIFS D'INSCRIPTION ET DE LOCATION 2026/2027 - AMIKUZE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de voter les tarifs d'inscription et de location de l'antenne d'Amikuze pour l'année 2026/2027. Nous avons intégré l'antenne d'Amikuze en tenant compte de leurs spécificités de cours liées à des "parcours". Les tarifs ont donc été adaptés à ces formules tout en tenant compte évidemment des quotients familiaux des familles comme cela se fait jusqu'alors sur les autres antennes.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – PERSONNEL – CREATION DE POSTES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici d'élargir, à compter du 1^{er} avril, le poste de responsable technique et logistique qui va être recruté, à différentes catégories et grades afin de pouvoir recruter la personne selon son statut. Par la suite, il y aura une suppression des postes non nécessaires.

M. GUALLAR ajoute que ce poste de responsable n'ayant pas été pourvu sur les 2 premiers recrutements lancés, il a été décidé de l'ouvrir à d'autres profils avant de lancer la 3^{ème} campagne de recrutement.

Ensuite, M. CURUTCHARRY ajoute que les créations à compter du 1^{er} septembre sont liées à des recrutements nécessaires à compter de la prochaine rentrée ou à des promotions internes.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2026

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY expose le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2026.

Il explique que ceci a été vu et validé en CST avec les représentants du personnel.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 – FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY présente le budget primitif 2026 pour le budget principal du conservatoire Maurice Ravel qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 9 304 250,00 € pour le fonctionnement et à 408 350,00 € pour l'investissement.

Les recettes liées au droits d'inscription et aux locations d'instruments ont été estimées en tenant compte des nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter de la rentrée 2026-2027 et des effectifs actuels.

La participation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) à hauteur de 7 690 000,00 € est en hausse car elle inclue également la participation qui était donnée au préalable à l'école de musique de Saint Palais. Cette dernière étant passée sous la gestion du Conservatoire, les frais liés à cette antenne sont donc supportés par le conservatoire désormais.

Cette participation a été validée lors du conseil communautaire de la CAPB qui s'est déroulé 3 jours plus tôt. Il est important de noter l'importance de cette participation qui a augmenté encore cette année.

Pour la participation de l'Etat et du Conseil Départemental, nous n'avons pas encore de retour.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE PAYS BASQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY présente le budget primitif 2026 pour le budget annexe de l'orchestre du Pays Basque qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 343 120,00 €.

Une part de 1 195 110,00 € de ce budget est prise en charge par le budget principal du conservatoire Maurice Ravel.

M. CURUTCHARRY ajoute que la demande de participation du Conseil Régional a été faite cette année à nouveau malgré leur absence ces dernières années en espérant une réponse favorable cette année suite aux différents contacts qui ont été pris.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 — ORCHESTRE : TARIFS DE LA SAISON 2026/2027

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY présente les tarifs de la prochaine saison 2026-2027 de l'Orchestre du Pays Basque.

M. RACHET rajoute que le tarif réduit de la catégorie 1 a été modifié.

Mme CASTEL évoque sa présence au conseil de l'école des arènes où on lui a fait remonter la satisfaction générale des élèves et des enseignants d'avoir pu assister à la répétition du concert du nouvel an de l'Orchestre.

Mme ECHEVERRIA se questionne sur les formules d'abonnements existantes et souhaiterait qu'un travail soit fait sur ces formules. Elle évoque peut-être la création d'une carte d'abonnement payante d'un montant à déterminer et qui permettrait par la suite, d'avoir un tarif réduit sur les concerts choisis. Mais la discussion reste ouverte à d'autres propositions.

Adopté à l'unanimité.

Points d'information et questions diverses

M. CURUTCHARRY remercie chaleureusement tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement au sein de cette institution durant tout le mandat. Il souligne l'entente générale des membres, chose pas toujours évidente selon les institutions.

Il remercie également l'ensemble du personnel du conservatoire pour ces années de collaboration.

Dans l'attente des nouvelles affectations des élus au sein du conseil communautaire de la CAPB, il espère pouvoir continuer à travailler avec le conservatoire dans lequel il se sent investi et pour lequel il y a encore de beaux projets à venir.

M. NICOULEAU prend également la parole et remercie chacun des membres présents pour leur assiduité et leur engagement tout le long de ce mandat.

De nombreux projets ont vu le jour durant ces 6 années, de nombreuses délibérations ont été passées, et tout ceci, toujours de manière très agréable et fluide.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 14 H 40.

La secrétaire de séance,
Maïte ECHEVERRIA

